



# SECRET PROFESSIONNEL

F022 V6 27/09/2021

En application de la loi du 04 mars 2002 - Le droit au secret de la vie privée, de l'intimité et par extension au secret médical, est un des droits fondamentaux de la personne



## PROFESSIONNEL DE SANTÉ

En institution et domicile



14H

Soit 2 jours



## CADRE DE SANTÉ

Assure la formation



1 100 € / JOUR

Soit 2200€ la session



## RÉFÉRENT HANDICAP

Véronique Racine

### ▶ OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Actualiser les connaissances relatives au droit à l'information du patient/résident
- Identifier les informations à risques et mettre en œuvre les mesures de prévention
- Mesurer l'importance du secret partagé
- Définir le rôle de chacun dans la délivrance de l'information : qui dit quoi, à qui ? Et comment ?

### ▶ CONTENU :

- Les différents aspects du secret professionnel
- Le secret professionnel
  - qui est soumis au secret professionnel ?
  - le secret professionnel – la discrétion prof. – l'obligation de réserve – la violation du secret prof.– les dérogations
- Le secret médical
  - quelles sont les professions soumises au secret médical ?
  - obligations pénales et déontologiques
  - les difficultés de préservation du secret médical
  - communication du dossier médical
- L'éthique professionnelle
  - distinction entre éthique, déontologie et responsabilités
  - les différents types de responsabilités : morale, civile, administrative, pénale et disciplinaire
  - à quoi s'engage-t-on dans l'action sociale, éducative ou sanitaire ?
- Le droit des patients
  - la qualité de vie et d'accueil
  - les chartes de la personne hospitalisée, de la personne dépendante, en fin de vie
  - les textes réglementaires

### ▶ MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES PARTICIPATIFS :

- Chaque apprenant exprime ses attentes, ses expériences et ses questionnements
- Apports théoriques
- Exercices pratiques individuel et/ou en groupe
- Partage d'expériences et réflexions

### ▶ MODALITÉS :

- DÉROULEMENT : en présentiel ou mixte
- ÉVALUATION : de vos attentes en amont + des connaissances et des compétences pré test/post test
- FIN DE FORMATION : nous vous remettons un certificat de réalisation et une attestation d'acquisition des connaissances/compétences

Le programme détaillé vous sera communiqué après validation de votre inscription, conformément aux critères de l'indicateur 1 du référentiel Qualiopi.



**ACTIONS ATOUT FORMATIONS**

Les métiers évoluent. Vous aussi.



Actions Atout Formations



05 65 59 07 64



actionsatoutformations.fc@gmail.com



Bd Emile Laurent - 12100 Millau



actionsformations.fr